

## Réunion du conseil municipal du 28 Mars 2022 Compte rendu intégral et délibérations

---

Le conseil municipal de la commune de Commana s'est réuni le 28 mars 2022 à 18 heures, à la salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.

Etaient présents, les conseillers municipaux en exercice :

Mme Patricia QUERE – M. David QUEINNEC - Mme Fanny SAINT GEORGES– M. Denis GODEC - Mme Nathalie CORLOUËR - M. Kevin LOISEL – Mme Florence LE MER – M. Marcel LAVIEC – Mme Jennet LEYDET – M. Benoît BARANTAL - Mme Valérie POULIQUEN – Mme Magali DA ROSA COELHO

Absents excusés : M. Ludovic LE BRAS, qui avait donné pouvoir à Mme Valérie POULIQUEN, M. Yvan LEDEME, qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie CORLOUER, est arrivé en cours de séance.

Date de la convocation le 24/03/2022.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUËR

Mme Odile LECLERC, comptable public, participait également à cette séance dont l'ordre du jour comportait des décisions d'ordre budgétaire.

### A l'ordre du jour :

- Vote des comptes de gestion 2021
- Vote des comptes administratifs 2021
- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- Taux communaux des impôts directs pour 2022
- Budget primitif 2022
- Loyer Diwan - demande de révision
- Dispositif argent de poche
- Mise à disposition vélos électriques PNRA
- Questions diverses et informations

### **Délibération n° 2022 – 09 – Vote des comptes de gestion 2021**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la comptabilité communale requérant l'intervention de deux agents, le Maire et le Receveur Municipal, il y a deux sortes de comptes : le compte de l'administrateur ou compte administratif, et celui du gestionnaire des deniers ou compte de gestion.

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (principal et annexes). Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Après lecture au Conseil Municipal des chiffres du compte de gestion de l'exercice 2021, lesquels sont strictement conformes aux chiffres du compte administratif de 2021, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2021 pour le budget général de la Commune, le budget annexe du SPANC, le budget annexe Lotissement Les Jonquilles ainsi que le budget annexe Caisse des Ecoles. (douze voix pour, et 3 abstentions)

Arrivée à 18H17mn de M. Yvan LEDEME.
--------------------------------------

### **Délibération n° 2022 – 10 – Vote des comptes administratifs 2021**

M. David QUEINNEC, Adjoint au Maire chargé des finances, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'année 2021, ainsi arrêtés :

#### **Budget général de la commune :**

Section de fonctionnement :	
Recettes: .....	1 059.151,90 €
Dépenses: .....	854.921,66 €
Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de : .....	204.230,24 €
Part de l'excédent 2020 affecté en partie en fonctionnement .....	128.000,00 €
Soit un résultat de .....	332.230,24 €
Section d'investissement :	
Recettes : .....	407.579,41 €
Dépenses : .....	719.982,91 €
Résultats de l'exercice : .....	- 312.403,50 €
Résultat antérieur : .....	88.215,67 €
Résultat cumulé : .....	- 224.187,83 €

#### **Budget du SPANC :**

Section de fonctionnement :	
Recettes: .....	0,00 €
Dépenses: .....	0,00 €
Résultat antérieur (déficit) .....	-913,63 €
Résultat cumulé à reporter sur 2022 : .....	- 913,63 €
Section d'investissement :	
Recettes : .....	0,00 €
Dépenses : .....	0,00 €
Résultat de l'exercice : .....	0,00 €

#### **Budget du lotissement des jonquilles**

Section de fonctionnement :	
Recettes: .....	111.585,32 €
Dépenses : .....	111.736,37 €
Soit un déficit de fonctionnement de l'exercice de .....	- 151,05 €
Résultat antérieur (déficit) .....	- 7 150,99 €
Résultat cumulé à reporter sur 2022: .....	- 7 302,04 €
Section d'investissement :	
Recettes : .....	110 024,51 €
Dépenses : .....	124 729,39 €
Résultats de l'exercice : .....	- 14 704,88 €
Résultat antérieur : .....	15 975,49 €
Résultat cumulé à reporter sur 2022 : .....	1 270,61 €

### **Budget annexe de la Caisse des Ecoles**

M. David QUEINNEC fait observer à l'assemblée qu'aucune écriture comptable n'a été effectuée sur ce budget en 2021 en vertu de la délibération du conseil municipal n° 42/2019 se prononçant pour la dissolution de la caisse des écoles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les dépenses et recettes concernées ont été passées sur le budget général de la commune.

En effet, selon l'article L212-10 du code de l'éducation une caisse des écoles peut être dissoute par délibération du conseil municipal s'il n'y a eu aucune opération de dépenses et recettes pendant trois ans.

L'ensemble de ces comptes administratifs 2021 sont en concordance avec les comptes de gestion de Mme le Receveur Municipal et sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. le Maire s'étant retiré de la salle, l'assemblée désigne M. Marcel LAVIEC, pour présider au vote des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

Le compte administratif 2021 de la commune : 11 voix pour, 3 abstentions,

Le compte administratif 2021 du SPANC : 11 voix pour, 3 abstentions,

Le compte administratif 2021 du Lotissement Les Jonquilles à l'unanimité

Le compte administratif 2021 de la Caisse des Ecoles à l'unanimité ;

### **Délibération n° 2022 – 11 – Affectation du résultat de l'exercice 2021**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter en sa totalité l'excédent de fonctionnement 2021 du budget général de la commune, d'un montant de **332 230,24 €** en section d'investissement (Compte 1068 –recette d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 en section d'investissement du budget 2022 de la commune.

### **Délibération n° 2022 – 12 – Vote des taux communaux de fiscalité directe locale pour 2022**

M. Le Maire rappelle les taux communaux applicables dans la collectivité depuis 2021 à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : ..... 36,04 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,13 %.
- 

Il propose au Conseil Municipal de reconduire les taux applicables 2021 pour 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire pour 2022 les taux des impositions communales précisés ci-dessus.

## **Tableau récapitulatif annuel des indemnités de fonctions des élus**

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, M. David QUEINNEC communique à l'assemblée l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus. Ce tableau figure en annexe du présent compte-rendu.

### **Annexe.**

#### **Délibération n° 2022 – 13 – Vote du budget primitif 2022 (Budget général de la commune)**

M. David QUEINNEC présente au conseil municipal, chapitre par chapitre, le projet de budget primitif 2022 de la commune ainsi arrêté :

- en section de fonctionnement à : 1.057.547 €
- en section d'investissement à : 1.088 462 €

Ce budget prévoit, pour ce qui concerne la section d'investissement,

- le report de l'excédent de fonctionnement en sa totalité pour 332 230,24 €
- un remboursement du capital des emprunts pour : 88 000,17 €
- une récupération du fonds de compensation de la TVA de l'exercice 2020 pour : 70.000 €
- des reports de crédits, en dépenses pour : 406. 683 € et en recettes pour 375.761 €
- des propositions nouvelles de dépenses pour 681 779 € et de recettes pour 712 701 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 de la commune (12 pour et 3 contre).

#### **Délibération n° 2022 – 14 – Vote du budget primitif 2022 (Budget annexe Lotissement Les Jonquilles)**

Le projet de budget annexe « Lotissement Les Jonquilles » est arrêté :

- en section de fonctionnement à : 165.876,43 €
- en section d'investissement à : 112.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022 du Lotissement Les Jonquilles.

#### **Délibération n° 2022 – 15 – Vote du budget primitif 2022 (Budget du SPANC)**

Le projet de budget annexe du SPANC est arrêté :

- en section de fonctionnement à : 990,22 €
- en section d'investissement à : 76,59 €

La prévision en section d'investissement concerne l'acquisition d'une part sociale afin de permettre l'entrée de la collectivité au capital de la Société Publique Locale Eau du Ponant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2022 du SPANC.

(12 voix pour, 3 abstentions)

#### **Délibération n° 2022 – 16 – Loyer Diwan – demande révision**

M. le Maire informe que l'AEP Skol Diwan a émis la demande que soit étudiée une révision de loyer pour les locaux scolaires rue de Landivisiau La convention d'occupation des locaux de l'école Diwan prévoit une clause de révision du montant du loyer à l'article 4.

Actuellement le loyer à l'année est de 6000 € (paiement au trimestre 1500 € x 4)

Le rapport d'Heol précise l'économie des consommations énergétiques, à savoir une économie de 3200 € sur l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur une révision du loyer de l'école Diwan et de ramener ce loyer dès 2022 de 6000 €/an à 5.500 €/an et dire que le paiement trimestriel correspondant sera de 1.375 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte pour 12 voix pour, 3 voix contre le nouveau montant du loyer.

### **Délibération n° 2022 – 17 – Dispositif argent de poche dans la commune**

Mme Nathalie CORLOUER présente à l'assemblée le dispositif « argent de poche » et son intérêt pour la commune.

Le dispositif «argent de poche» est une annexe issue de l'opération « ville vie vacances ». Il permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. L'encadrement est assuré par du personnel pédagogique et technique. Les chantiers doivent avoir un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne, pour améliorer le cadre de vie.

La mise en place de ce dispositif nécessite la signature d'une convention entre la commune et l'Etat (DDPP) et la mise en place d'une régie d'avance pour les rémunérations

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la mise en place de cette opération. « Dispositif argent de poche » dans la commune.

### **Délibération n° 2022 – 18 – Mise à disposition de vélos à assistance électrique**

Le maire informe le conseil municipal de la mise en place d'une convention avec le PNRA concernant le prêt de vélos à assistance électrique.

Mme Fanny SAINT GEORGES, adjointe, explique au conseil municipal les modalités du service proposé à compter **du samedi 8 avril pour 6 mois**. Les vélos au nombre de cinq seront prêtés à titre gratuit et un vélo sera toujours conservé sur place en cas « d'urgence sociale »

Le prêt sera proposé **pour 15 jours ou 1 mois**, au choix (permettant ainsi une rotation, notamment pour le tourisme sur la période d'été).

Le prêt et le retour se feront le samedi matin, dans la cour de la Mairie, et seront assurés par des élus qui mettront en place un planning de roulement.

La réservation se fera auprès de la Mairie

L'emprunteur devra : signer le contrat de prêt, fournir une attestation d'assurance, ainsi qu'un chèque de caution.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la mise en place de ce dispositif, fixe la caution pour l'emprunt d'un vélo à 500 €, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dispositif.

## **.Questions diverses et informations**

### **Organisation des élections présidentielles**

Mise à disposition d'un tableau aux élus afin de déterminer les permanences de chacun.

### **Numérotation des maisons**

Mise sous plis des plaques de numérotation et du courrier en Mairie

Séance levée à 19 h 50

## **Table des matières**

<b>Délibération n° 2022 – 09 – Vote des comptes de gestion 2021</b> .....	1
<b>Délibération n° 2022 – 10 – Vote des comptes administratifs 2021</b> .....	2
<b>Délibération n° 2022 – 11 – Affectation du résultat de l'exercice 2021</b> .....	3
<b>Délibération n° 2022 – 12 – Vote des taux communaux de fiscalité directe locale pour 2022</b> .....	3
<b>Tableau récapitulatif annuel des indemnités de fonctions des élus</b> .....	4
Annexe. ....	4
<b>Délibération n° 2022 – 13 – Vote du budget primitif 2022 (Budget général de la commune)</b> .....	4
<b>Délibération n° 2022 – 14 – Vote du budget primitif 2022 (Budget annexe Lotissement Les Jonquilles)</b> .....	4
<b>Délibération n° 2022 – 15 – Vote du budget primitif 2022 (Budget du SPANC)</b> .....	4
<b>Délibération n° 2022 – 16 – Loyer Diwan – demande révision</b> .....	4
<b>Délibération n° 2022 – 17 – Dispositif argent de poche dans la commune</b> .....	5
<b>Délibération n° 2022 – 18 – Mise à disposition de vélos à assistance électrique</b> .....	5
Questions diverses et informations.....	6
Organisation des élections présidentielles.....	6
Numérotation des maisons .....	6

## Réunion du conseil municipal du 28 mars 2022

### Signature des conseillers municipaux

Philippe GUEGUEN	
Patricia QUÉRÉ	
David QUEINNEC	
Fanny SAINT-GEORGES	
Marcel LAVIEC	
Denis GODEC	
Nathalie CORLOUER	
Jennet LEYDET	
Kévin LOISEL	
Florence LE MER	
Benoît BARANTAL	
Valérie POULIQUEN	
Ludovic LE BRAS	Absent – pouvoir à Valérie POULIQUEN
Yvan LEDEMÉ	
Magali DA ROSA COELHO	